

Brèves de Normandie n° 94 (Avril 2010)

Quel avenir pour quelle Normandie ?

UN plus UN égale TROIS.

L'Union fait la force !

Cet adage répété à l'envi surtout par les politiques, n'est-il dans le paysage Normand qu'une formule à l'usage des citoyen.ne.s et /ou électrices et électeurs pour faire genre et se placer en rassembleur avec la ferme intention de ne pas le mettre en application si ce n'est pour ce que l'on veut, quand on veut et où l'on veut ?

Dernier exemple vécu. L'Agglomération rouennaise désormais baptisée sous le doux nom de C.R.E.A. a été voulue par le Président Monsieur Fabius qui a essayé de convaincre toutes les collectivités riveraines de la nécessité de se rassembler et de s'unir vantant le dynamisme de l'Union qui fait la force.

Mais lorsque qu'il s'agit d'appliquer cela aux deux régions administratives normandes, c'est la division qui est parée de toutes les qualités, peu importe l'intérêt des populations du moment que les intérêts idéologiques, financiers et autres personnels sont préservés.

Malheureusement en région administrative haute Normandie c'est la formule mathématique UN moins UN égale zéro qui est la règle, même si une majorité d'élus et d'administratifs tirent les populations normandes notamment laborieuses vers le chômage, la pauvreté en faisant une région qui est parmi les plus mal gérées de France notamment socialement, économiquement, "éducativement", médicalement etc... (voir précédentes Brèves sur la comparaison avec par exemple le chômage des autres régions et des différentes parties du monde !)

Heureusement l'espoir n'est pas complètement mort. Le Président de la région administrative basse Normandie et son conseil semblent appeler de tous leurs vœux la réunification administrative des deux régions conscients que c'est la seule et préalable solution à tout essor social et économique, la solidarité pour eux ne devant pas être qu'un vain mot.

De toutes nos forces, de tout notre amour pour les populations normandes soutenons et aidons nos sœurs et nos frères en "Normandité" (selon l'expression de Léopold Senghor), qui œuvrent sans relâche pour un avenir meilleur dans notre chère Normandie unie.

Combattons avec la même pugnacité les politiques et administratifs qui privilégient leurs intérêts personnels qu'ils soient financiers, idéologiques, identitaires ou autres.

Le Journal L'Express dans un numéro ante élections régionales titre :

"La réunification La dernière chance".

Grand Paris, réforme des collectivités locales : les projets gouvernementaux sont venus réveiller les rêves d'unification de la Normandie.

Mais les élus peinent à parler d'une même voix.

Ce dossier lancinant pourra-t-il aboutir ?

Le rédacteur de cet article bien que globalement positif se contente d'un recueil d'opinions sans faire non seulement l'historique de la question mais encore en occultant nombre de facteurs dynamiques.

La NORMANDIE UNIE EXISTE.

La NORMANDIE est une réalité.

N'oublions jamais cette constante fondamentale que le débat est exclusivement administratif, c'est-à-dire qu'il concerne le gouvernement, la direction et la gestion des affaires PUBLIQUES.

L'Administration est exercée par des fonctionnaires ou des employés qui ont une hiérarchie.

L'Etat gouverne, les fonctionnaires administrent.

La gestion est un mode d'administration des affaires d'autrui avec reddition des comptes mais SANS RESPONSABILITES.

LES POLITIQUES et les FONCTIONNAIRES SONT DONC DES IRRESPONSABLES.

Ils se comportent donc comme dans n'importe quel régime de type totalitaire. Le peuple n'a pas son mot à dire, il doit obéir, un point c'est tout. La société civile est méprisée car elle n'a aucune possibilité non seulement de s'exprimer auprès des élus mais encore d'influer sur les décisions qu'ils prétendent prendre ou ne pas prendre dans l'intérêt de ce même peuple qui ne peut donner son avis sur celles-ci.

Pour diviser la NORMANDIE unie depuis plus de mille ans les fonctionnaires et politiques NE NOUS ONT PAS DEMANDE notre avis (par referendum ou autre)

Mesdames et Messieurs les politiques réparez vos fautes avant que le peuple ne vous en demande compte même financièrement ! Pourquoi pas !

Tout fait quelconque de l'homme qui cause un dommage à autrui oblige celui-ci par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

La division de la Normandie est une faute qui a gravement préjudicié à l'essor social et économique des populations normandes. Alors réparez les préjudices !

Il y a malheureusement un hic.

Le Code Civil s'applique à tout le monde sauf aux politiques et administratifs. ILS VOTENT LES LOIS QUI LES EXONERENT DE TOUTE FAUTE, de TOUTE RESPONSABILITE donc de TOUTES REPARATIONS. Le vote n'est pas une sanction, c'est un choix de personnes censés être compétent pour mener les affaires publiques.

Régime totalitaire ai-je dit ? Est-ce faux ?

Dans le remarquable « GUIDE ECONOMIQUE » de la NORMANDIE (que je vous invite vivement à acquérir chaque année) l'éditorial commence ainsi : « 2009 : 20ème édition du "GEN" et 20 ans du guide. Que dire de ces 20 ans ?

Notre fierté, ce sont les lecteurs du guide, qui l'ont adopté comme outil de travail quotidien. Ils sont des centaines de milliers à l'avoir utilisé en 20 ans.

Puisse le guide leur être toujours utile !

.....

En 1989, après deux éditions haut-normandes, nous lançons le « **Guide Economiques de la Normandie** », de toute la Normandie, des cinq départements normands. Nous annonçons cette parution comme une grande première, un préalable, peut-être à la renaissance d'une grande région. « *Depuis vingt ans en effet, la question de la réunification des deux régions normandes est régulièrement évoquée* »...écrivions nous alors. Vingt ans plus tard, nous l'écrivons à nouveau. Est-ce à dire qu'en vingt ans la Normandie n'a pas bougé ? Notre vision était-elle erronée ? La présente édition montre le contraire : la Normandie a progressé dans de nombreux domaines, et le rapprochement des deux Normandies (sic) se fait à son rythme ».

Bémol : La NORMANDIE sociale, économique évolue par les biais de ses entreprises, de ses commerces, de son industrie, de son agriculture enfin de toutes les activités dite de « droit privé » La NORMANDIE POLITIQUE et ADMINISTRATIVE est totalement sclérosée dans le seul but de défendre becs et ongles au détriment des intérêts sociaux et économiques de la population leurs prébendes et privilèges étatiques et des rentes financières que les bénéficiaires n'hésitent pas à cumuler le plus souvent.

LA NORMANDIE TOURISTIQUE EXISTE.

Le comité régional du tourisme de Normandie dont l'objet est la mise en œuvre de la politique du tourisme arrêtée par les Conseils régionaux de haute et basse Normandie de la promotion touristique des deux régions en France et à l'étranger. Le législateur a au moment du vote de la division administrative de la NORMANDIE compris que celle-ci partagée en deux régions

administratives normandes était tellement aberrante qu'il a fait une dérogation pour le tourisme ! Quelle duplicité !

LA NORMANDIE AGRICOLE EXISTE.

L'agriculture comprend les cinq départements normands qui forment la Chambre régionale d'Agriculture de NORMANDIE dont le siège est à CAEN.

De nombreuses associations, groupements, instituts, conseils ou autres entités regroupent à l'intérieur de la Chambre tous les départements normands.

LA NORMANDIE COMMERCIALE EXISTE.

Les Présidents des Chambres Régionales Consulaires (Agriculture, Métiers et Artisanat, Commerce et Industrie) de Normandie ont fondé dernièrement, lors d'une Assemblée Générale constitutive, le Comité de Liaison InterConsulaire Normand (CLIC Normand).

Les 5 Chambres Consulaires Régionales, représentant plus de 170 000 entreprises normandes, souhaitent afficher leur détermination à prendre position et bâtir ensemble des projets sur toute question ou domaine, touchant au développement des entreprises, à l'aménagement et à la valorisation du territoire, à la formation des hommes. Et ce, en pleine complémentarité avec chaque Chambre Régionale, chacune sur son secteur de prédilection. Le développement durable de la Normandie sera le fil rouge de toutes les interventions.

Voilà l'exemple que les politiques et fonctionnaires devraient suivre !

LA NORMANDIE des SERVICES et CONSEILS AUX ENTREPRISES EXISTE. Par exemple la Chambre régionale des Notaires, le Conseil régional des Experts-Comptables, Chambre régionale des Commissaires-Priseurs etc...

LA NORMANDIE SPORTIVE EXISTE dans de nombreuses activités par exemple Football (Ligue de Normandie de Football), Tennis (Ligue de Normandie de Tennis), Sports automobiles etc...

Pour mémoire le Football et le Tennis sont les deux sports les plus pratiqués en France..

Clin d'œil ! Miss France est NORMANDE voilà l'exemple emblématique et caricatural des inconvénients de la division administrative de la Normandie. En effet il devrait y avoir deux miss normandes, donc deux fois plus de chances, une miss basse-Normandie et une haute-Normandie !

Alors Monsieur le Président de la République il n'y a pas deux Normandies, mais au moins : TROIS si ce n'est quatre, cinq, six... :

-la région administrative basse-NORMANDIE.

-la région administratives haute-NORMANDIE.

-la NORMANDIE dans ses activités agricoles, touristiques, sportives et autres...

Non Monsieur le Président nous n'avons besoin que d'UNE NORMANDIE forte, prospère, dynamique, sociale et HUMANISTE. Mettez fin à la gabegie !

Daniel Lemoine.
Rouen-Normandie.